

**COMITE DEPARTEMENTAL de TIR A L'ARC du CALVADOS**  
**Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**du 5 Novembre 2004 à Argences.**

**Clubs présents** : ARGENCES, BAYEUX, CAEN, CARPIQUET, CONDÉ/NOIREAU, LES ARCHERS DE LA SEULLES, FALAISE, FONTENAY LE MARMION, HÉROUVILLE SAINT CLAIR, HONFLEUR, LES ARCHERS DU MOULIN, SAINT PIERRE/DIVES, THURY HARCOURT, VARAVILLE, Verson, VILLERS/MER, VIRE, LES ARCHERS DE LA COTE FLEURIE, OUISTREHAM.

**Club absent** : BRETTEVILLE/LAIZE.

Le quorum étant atteint par 60 voix sur 61, le président déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire est demandée à ce que soit respectée une minute de silence en la mémoire des personnes disparues au cours de la saison écoulée.

Le président remercie la municipalité et le club d'Argences, pour l'accueil qu'ils nous ont réservé en mettant à notre disposition la salle, pour la tenue de cette Assemblée Générale. Le président remercie de sa présence André NOEL, président de la Ligue. Le Président remercie de leur présence les Présidents et représentants des Clubs.

Le président donne la parole au Secrétaire qui présente le compte rendu moral de la saison écoulée. Le compte rendu moral est approuvé à l'unanimité. Voir le CR Moral.

Le président donne la parole aux responsables de commissions.

**Commission Jeunes et Formation** :

La Pomme d'Or ou championnat départemental par équipe de club a vu la participation de 70 jeunes au concours de Verson et 40 jeunes au concours de Falaise.

L'animation qui s'est déroulée à Hérouville Saint Clair sur le principe du stage archer, a vu la participation de 60 personnes.

Le Comité Départemental a participé au Vital Sport, organisé conjointement par le CDOS et Décathlon de Mondeville.

# COMITE DEPARTEMENTAL de TIR A L'ARC du CALVADOS

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire  
du 5 Novembre 2004 à Argences.

## Commission Arbitres :

Une réunion de concertation s'est tenue à la fin de la saison salle, afin de recueillir de chacun des arbitres du calvados sont ressenti de la saison salle terminé.

Le statut de candidat arbitre n'est plus reconnu pour permettre à un club d'organiser un concours. Il faut que l'arbitre soit titulaire.

Les arbitres dans les clubs doivent avoir un rôle pédagogique auprès des archers sur les points de règlement qui changent.

## Commission Sportive :

Les équipes départementales engagées au Championnat de Normandie par équipe départementale qui s'est déroulé à Carpiquet ont réalisé des podiums.

Le compte rendu financier est présenté. Le résultat de l'exercice présente un déficit de 1211,01 E. Le fond associatif s'élève à 4670,54 E. Le compte rendu financier est approuvé à l'unanimité.

Le président propose de donner quitus au trésorier. Celui-ci est donné à l'unanimité.

Le président demande aux candidats aux élections du Comité Directeur de se présenter, avant de passer aux opérations de vote. Le président demande à 4 personnes de l'assemblée d'être scrutateurs pour les opérations de vote. Les scrutateurs sont : Jean MANGIN, Henri VINCENT, Pierre PONCET et Jean-Pierre MARC.

Les candidats sont :

- Roger ADAM
- Régine BARON
- Didier BECART
- Patrice BRIERE
- Benoit CAIGNAERT
- Christophe CARRANO
- Patrick DESNOYERS
- Gilles ECHE
- Jean-Pierre JOBARD
- Christian MALHERBE
- Jean MANGIN
- Jean-Pierre MARC
- Xavier MARCHAND
- Nathalie MILET
- Pierre PONCET
- Laetitia SINGAL

**COMITE DEPARTEMENTAL de TIR A L'ARC du CALVADOS**  
**Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**du 5 Novembre 2004 à Argences.**

Suite à l'élection de l'ensemble des candidats, le nouveau comité directeur se réunit, afin d'élire le président. Patrick DESNOYERS est candidat, il est élu à l'unanimité. L'élection de Patrick DESNOYERS au poste de Président est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

**Projets saison 2004/2005 :**

- Mise en place de formation avec le cadre technique de la ligue, à ce sujet, André NOEL apporte des éclaircissements sur le départ de Maggy Masson.,
- Championnat de Ligue Salle,
- Championnat de Ligue Campagne
- Le président rappelle l'engagement moral pris à l'égard de l'association ELA de Condé/Noireau, à savoir que le CD14 organise une manifestation, dont les bénéfices seront reversés en intégralité à cette association.

Le président demande aux délégués du club de Condé/Noireau de transmettre à Patrice VANNIER ses vœux de rétablissement au nom du comité directeur.

Le président de ligue remercie Patrick DESNOYERS et le félicite pour sa réélection. Il informe l'assemblée de la progression des effectifs de la ligue. Il évoque ensuite le cas des disciplines parcours qui rencontrent une faible participation, et pour lesquelles la proposition de mettre en place quelque chose de similaire à ce qui a été fait pour le FITA (DR).

Les tarifs des cotisations restent inchangés pour la saison 2005/2006.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance et invite l'ensemble des participants au verre de l'amitié.

Le Président

Le Secrétaire



**COMITE DEPARTEMENTAL de TIR A L'ARC du CALVADOS**  
**Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**du 5 Novembre 2004 à Argences.**

**BILAN FINANCIER Saison 2003/2004**

**Comité Départemental de Tir à l'Arc du Calvados**

**Exercice 2003/2004**

	Dépenses		Recettes
Assurances RC	202,20 €	Concours St Jean le Blanc	587,30 €
Concours St Jean le Blanc	1 108,47 €	Concours Promotionnel	237,00 €
Pommes d'or et promotionnels	1 249,52 €	Pomme d'Or	315,00 €
Concours Carpiquet 20/02	2 543,20 €	Retrocessions sur licences FFTA	3 915,50 €
Voyages et Déplacements	290,05 €	Inscriptions clubs concours	642,60 €
Déplacements AG FFTA	346,89 €	Intérêts livret Bleu	133,96 €
Déplact Championnat de France	449,10 €	Subvention FNDS	900,00 €
Receptions	488,65 €		
Frais Postaux	268,07 €		
Cotisations CDOS	70,13 €	Perte de l'exercice	1 211,01 €
Calendriers FFTA	895,60 €		
Pertes sur Ex. antérieur	30,49 €		
<b>Totaux Dépenses</b>	<b>7 942,37 €</b>	<b>Totaux Recettes</b>	<b>7 942,37 €</b>

Banque Crédit Mutuel	1 265,52 €	Fonds Associatif au 01/10/2003	5 881,55 €
Livret Bleu Crédit Mutuel	995,83 €	Résultat 2003/2004	- 1 211,01 €
<b>Situation Financière 30/09/2004</b>	<b>2 261,35 €</b>	<b>Fonds Associatif au 01/10/2004</b>	<b>4 670,54 €</b>